



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°23/2013**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice

22

Présents

14

Pour

14

Contre

Non participation au vote

L'an deux mille treize,

le douze juillet à dix-sept heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président

**Étaient présents** : Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN.  
Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Hubert ARROUART, Claude BOURLIER, Jean HUGUIN, Bernard ROCHA, Daniel GROSBETY, Claude PAUL, Gérard GORISSE.

Et Mesdames Olivette BARRE, Françoise DUCHEIN, Virginie COEZ.

**OBJET : REGIME INDEMNITAIRE – FONCTION DE CHEF DE SALLE DU CTA/CODIS**

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

- **DECIDE** de fixer les Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) pour les fonctions de chef de salle du CTA-CODIS au taux égal au coefficient multiplicateur de 8 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.
- **AUTORISE** le Président procéder à la mise en place de cette modification.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Charles de COURSON

**ACTE REÇU LE**  
**23 JUL. 2013**  
PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D.R.C.L.